

une décision favorable en janvier 2000, permettant ainsi aux Acadiens et francophones de la région de Summerside de recevoir l'éducation en français dans leur région.

La province entérine la décision de la Cour suprême et a immédiatement mis en marche le processus de planification menant à la construction de cette nouvelle école qui ouvre ses portes au début du mois de février 2002.

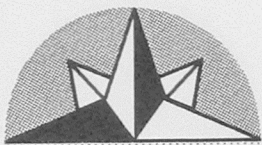
La Commission scolaire de langue française en collaboration avec le ministère de l'Éducation a, du même coup, ouvert des écoles à Prince-Ouest et à Rustico avec l'appui financier du ministère de l'Éducation et du ministère fédéral du Patrimoine canadien.

Ce nouvel élan en éducation en français est dû à un ensemble de facteurs qui comprend les éléments mentionnés ci-dessus ainsi qu'un éveil dans la communauté acadienne et francophone créé par les nombreux organismes locaux, régionaux et provinciaux qui n'ont jamais

abandonné l'espoir qu'un jour on aurait accès à des écoles françaises partout où il y a une demande justifiée dans la province.

Les prochains défis à relever surtout en situation minoritaire telle la nôtre seront de pouvoir offrir une programmation et un enseignement de qualité équivalente à celle offerte en anglais dans les écoles voisines et de promouvoir continuellement les avantages d'une formation en français auprès des ayants droit. Ceux-ci devront fournir une clientèle étudiante suffisante afin d'assurer que les portes qui viennent d'ouvrir sur un réseau d'écoles françaises dans les régions acadiennes restent ouvertes pour les générations à venir.

Ces deux défis sont étroitement liés l'un à l'autre, mais l'infrastructure tant regrettée et absente par les années passées est maintenant en place afin de permettre que les progrès de ces quelques dernières années continuent et augmentent d'année en année.



**Plan
architectural
du nouveau
centre
scolaire-
communautaire
de Summerside
(dessin ci-contre)**

